

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-22 : DÉCLARATION PUBLIQUE D'INTÉRÊTS DES MEMBRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES INSTANCES**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, et en particulier son article R.131-28-7-5° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-12 du Conseil d'administration du 29 mars 2017 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses instances (commissions, groupes de travail et comités d'orientation) ;
- Vu les dispositions de l'article 7 de ce règlement intérieur, relatif aux principes déontologiques de participation aux débats et aux votes des membres du Conseil d'administration et de ses instances ;
- Vu les dispositions de l'article 2.1 de la Charte de déontologie annexée à ce règlement intérieur, prévoyant notamment l'établissement pour chaque membre d'une déclaration publique d'intérêts ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

## ARTICLE 1 :

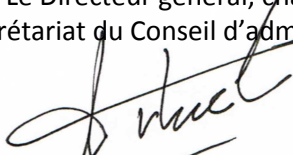
Le modèle de déclaration publique d'intérêts des membres du Conseil d'administration et de ses instances (Commissions, groupes de travail et Comités d'orientation) annexé à la présente délibération, telle que prévue par l'article 7 du règlement intérieur du Conseil et l'article 2.1 de la Charte de déontologie qui lui est jointe, est approuvé.

## ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 2.1 de la Charte de déontologie visée ci-avant, chacun des membres du Conseil d'administration, et chacun des membres des Comités d'orientation non déjà membre du Conseil d'administration, est tenu d'établir une déclaration personnelle d'intérêts conforme à ce modèle et de la transmettre au Président du Conseil d'administration.

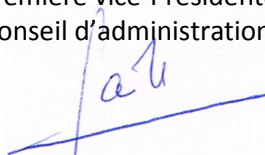
Cette déclaration est mise à jour en tant que de besoin à l'initiative du membre concerné et rendue publique sur le site internet de l'Agence française pour la biodiversité.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

La première vice-Présidente  
du Conseil d'administration,



Françoise GAILL

## DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

au titre d'un mandat de membre du Conseil d'administration  
de l'Agence française pour la biodiversité et de ses instances

*(article 7 du règlement intérieur adopté le 29 mars 2017  
et de la Charte de déontologie annexée à ce règlement intérieur)*

Je, soussigné(e),

<b>NOM :</b>	
<b>PRÉNOM :</b>	
Date de nomination / désignation :	..... / ..... / 20.....
<input type="checkbox"/> au Conseil d'administration (arrêté ministériel)	<input type="checkbox"/> au Comité d'orientation ( <i>si non membre du Conseil d'administration – délibération du CA</i> ) : <input type="checkbox"/> Milieux marins et littoraux <input type="checkbox"/> Biodiversité ultramarine <input type="checkbox"/> Milieux d'eau douce <input type="checkbox"/> Milieux terrestres

- Vu les articles 1 et 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
- après avoir pris connaissance du règlement intérieur et du contenu de la Charte de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, de ses Commissions et des Comités d'orientation, et de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature,

**m'engage à respecter les principes de cette Charte en application de l'article 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses instances.**

1) **Activités professionnelles** donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de nomination ou désignation, ou exercées au cours des cinq dernières années<sup>1</sup>

<b>Activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination</b>	<b>Activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années</b>

---

<sup>1</sup> La mention « Néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

2) Participation aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société, ou participations financières directes dans le capital d'une société, à la date de nomination ou désignation, ou au cours des cinq dernières années<sup>1</sup>

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description des responsabilités exercées – du type de participation(s) financière(s) directe(s)

---

<sup>1</sup> La mention « Néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

### 3) Fonctions et mandats électifs exercés à la date de nomination ou désignation<sup>1</sup>

Identification des fonctions et mandats électifs	Date de début et de fin de fonctions et mandats électifs

---

<sup>1</sup> La mention « Néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

#### 4) Fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts<sup>1</sup>

Identification de la (des) structure(s) ou de la (des) personne(s) morale(s)	Description des activités et responsabilités exercées

---

<sup>1</sup> La mention « Néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

5) Activités professionnelles exercées à la date de la nomination ou désignation par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin<sup>1</sup>

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle

---

<sup>1</sup> La mention « Néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.



## 6) Observations éventuelles<sup>1</sup>

Je soussigné(e) .....

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait à ..... le .....

Signature :

---

<sup>1</sup> La mention « Néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.